

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un
meilleur
traitement

CNED

1 UNE ORGANISATION QUI TIENNE COMPTE DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN

La réorganisation à marche forcée, qui devait "harmoniser" les pratiques ces dernières années a prouvé que les personnels du Cned sont résilients...

À plusieurs niveaux, le SNALC constate un renforcement de la centralisation, au détriment des spécificités liées aux publics, des nécessités pédagogiques et des contraintes techniques.

Nous défendons l'idée que l'établissement aurait tout à gagner à s'appuyer sur tous les acteurs du terrain et nous engageons à continuer de relayer vos préoccupations.

2 DES POSTES RÉELLEMENT ADAPTÉS ET EN PLUS GRAND NOMBRE

Le nombre d'inscrits sur la part scolaire ne cesse de croître, rendant plus nécessaire que jamais l'augmentation du nombre de postes adaptés au Cned. Or, le nouveau plan handicap ministériel n'en prévoit pas.

Le SNALC dénonce de façon récurrente cette problématique au niveau du ministère.

Quant aux conditions de travail au Cned, des avancées ont été obtenues en F3SCTEN par le SNALC.

Il reste beaucoup à faire : temps de travail, évolution et diversification des missions, nomination d'un médecin du travail en F3SCTEN en lien avec ceux des académies. Le SNALC est déterminé à avancer sur ces sujets !

**Pour un
meilleur
traitement**

3 DES CARRIÈRES VALORISÉES ET DES RÉMUNÉRATIONS PLUS ATTRACTIVES

De véritables perspectives d'évolution de carrière doivent être offertes à tous les agents, avec un accès facilité à des concours et à des formations. Travailler au Cned ne doit pas être un frein ni une voie de garage ! L'Éducation nationale doit enfin rémunérer et traiter ses personnels à la hauteur de leurs qualifications et de leurs missions : refonte des grilles indiciaires adaptée à l'allongement des carrières, rémunération décente pour tous les agents contractuels, régime indemnitaire au niveau de ceux des autres fonctions publiques.

4 UNE STRATÉGIE CLAIRE ET AMBITIEUSE POUR UN ÉTABLISSEMENT MIEUX RECONNU

Depuis plusieurs années, l'État demande de plus en plus au Cned sur le secteur réglementé (options au bac, suivi d'assiduité, inscriptions aux examens, etc.). Dans le même temps, il diminue sa subvention et le Cned disperse ses forces dans des projets concurrentiels pour compenser ! Cela n'est pas acceptable.

Le SNALC demande qu'une stratégie claire et ambitieuse soit définie et financée pour l'établissement, avec notamment l'amélioration des contenus pédagogiques et une meilleure prise en charge des apprenants en difficulté. Il met en garde cependant sur le rôle de service public du Cned, qui ne peut être considéré par le ministère comme une solution pour suppléer le manque d'enseignants en présentiel.

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026**

